



changement de statut séjour étudiant à vie privée

Par **baraka**, le **10/04/2011** à **21:52**

bonjour!

quelqu'un peut m'orienter?

voici ma situation en bref: j'avais une carte de séjour étudiant pendant 3 ans le dernier viens d'expiré en novembre 2010 avant son expiration j'avais pris rendez vous pour la renouveler le moi de mars mais comme j'ai pas eu une inscription en thèse j'ai compris que son renouvellement sera problématique.

je me suis marié avant avec une française avant la date de mon rendez vous à la préfecture (cellule des étudiants) après le mariage je suis parti avec mon conjoint et on m'a donné un numero de tel pour appeler et prendre rendez vous pour changement de statut. le rdv est fixé pour fin juillet. on me demande de ramener des justificatif de vie commune que je suis pas en mesure de produire car nous sommes hebergé donc pas de facture commun ni contrat de bail, mon séjour à expiré on peut pas avoir un compte joint...

que pensez vous que je risque le jour du rendez vous.

c'est vrai j'aime mon mari mais rester pendant 4 moi et ne rien avoir après sa me fait peur alors que je viens d'obtenir un master 2.

merci de vos conseils

Par **Avocat53**, le **21/04/2011** à **15:01**

BOnjour,

Effectivement votre situation n'est pas des plus évidentes à ce jour.

SAchez que le titre de séjour n'est pas de droit pour les conjoints de français qui seraient entrés sans le visa dit "long séjour", ce qui est sans doute votre cas.

Voilà pourquoi on vous demande des preuves de vie commune.

Même hébergés tous les deux, vous avez la possibilité de construire ces preuves.

Il faut multiplier les documents portant votre nom et arrivant à la même adresse.

La POste par exemple ne demande pas de titre de séjour pour ouvrir un livret A. Faites le, et on verra que l'adresse de ce compte est la même que l'adresse qu'utilise votre mari.

Il existe plein de petites démarches à faire comme celle là qui vous permettent, meme si vous n'avez pas de bail à votre nom, ni de facture EDF de tout de même obtenir des documents arrivant à votre nom à cette adresse commune.

N'hésitez pas à vous faire accompagner lors de ce RDV. et je vous conseille de faire vérifier le dossier que vous allez présenter, soit par une association, soit par un avocat.

Bon courage!

Par **Domil**, le **21/04/2011** à **16:29**

bien, le coup du livret A à la poste.

Je rajoute

- la facture de portable
- l'adresse pour l'AME/carte vitale